

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 20 OCT 2023

N° 23-01391 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture de concours directs de recrutement de cinq cent vingt (520) Professeurs des lycées et collèges d'Enseignement Secondaire Général et d'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel, pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), dans le centre unique de Ouagadougou, session 2023.

**A - CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2023, titulaires du diplôme requis à la date de clôture des inscriptions au concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la Fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**I- Enseignement Secondaire Général : 480 places**

Sont autorisés à prendre part à ces concours, les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

| EMPLOI                             | OPTIONS                        | NOMBRE DE POSTES | NIVEAU DE RECRUTEMENT                                       |
|------------------------------------|--------------------------------|------------------|---|
|                                    |                                |                  | LICENCE DANS LES FILIERES DE FORMATION SUIVANTES            |
| Professeurs des Lycées et Collèges | Mathématiques                  | 140              | Mathématiques ou sciences économiques et de gestion         |
|                                    | Physique-Chimie                | 60               | Sciences Physiques ou en Chimie                             |
|                                    | SVT                            | 140              | Sciences de la vie et de la terre                           |
|                                    | Education Physique et Sportive | 140              | Sciences et techniques des activités Physiques et sportives |
|                                    | <b>TOTAL</b>                   | <b>480</b>       |   |

## **II- Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 40 places**

Sont autorisés à prendre part à ces concours, les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

| <b>Emploi</b>   | <b>Spécialités</b>             | <b>NOMBRE DE POSTES</b> | <b>Diplômes</b>   |
|---|--------------------------------|-------------------------|---|
| <b>Professeurs de l'enseignement technique et professionnel</b> | <b>Construction mécanique</b>  | 7                       | Licence en Génie mécanique                                |
|   | <b>Droit</b>                   | 4                       | Licence en droit  |
|   | <b>Structures métalliques</b>  | 2                       | Licence en structure métallique ou construction mécanique |
|   | <b>Economie</b>                | 3                       | Licence en Economie                                       |
|   | <b>Comptabilité/Gestion</b>    | 4                       | Licence en Comptabilité/Gestion                           |
|   | <b>Zootéchnie</b>              | 3                       | Licence en Zootéchnie ou production animale               |
|   | <b>Energie solaire</b>         | 2                       | Licence en Energie solaire                                |
|   | <b>Fabrication mécanique</b>   | 3                       | Licence en Fabrication mécanique ou mécanique générale    |
|   | <b>Agriculture</b>             | 3                       | Licence en Agriculture ou agronomie                       |
|   | <b>Informatique de gestion</b> | 4                       | Licence en Informatique de gestion ou génie logiciel      |
|   | <b>Dessin d'art</b>            | 2                       | Licence en Dessin d'art                                   |
|   | <b>Machinisme agricole</b>     | 3                       | Licence en Machinisme agricole                            |
| <b>Total</b>  |                                | <b>40</b>               |   |

### **B - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidatures sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application eConcoursBF (disponible sur Play Store), du 23 octobre 2023 à 00h 00mn au 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 23 h 59mn.

### **C - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre alphabétique et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir par ordre de mérite et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN).

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Les attestations de niveau ne seront pas acceptées.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

### **C - ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les concours comportent deux (02) phases : une phase écrite et une phase orale.

**1°) la phase écrite se déroulera le dimanche 19 novembre 2023 selon les horaires ci-après :**

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialité .....coef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture générale .....coef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats à l'option Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

Seuls les candidats admissibles subiront la phase orale.

**2°) L'épreuve orale consiste en un entretien devant un jury.**

Toute note inférieure à 10/20 aux épreuves orales est éliminatoire.

**Les candidats à l'option Education Physique et Sportive subissent en outre une épreuve physique et sportive de coefficient 01 et porte sur :**

- une course de 100 m et 1000 m pour les hommes ;
- une course de 80 m et 800 m pour les femmes ;
- saut ou lancer au choix pour les deux (02) sexes.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats sont informés qu'à l'issue de l'admission, ils seront intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

Les admis seront soumis au tirage au sort pour les affectations dans les régions selon l'expression des besoins.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
**Hamidou SAWADOGO**

Officier de l'Ordre de l'Étoile

